

gouvernement conservateur depuis le 28. 5. 1866 et qui craignait une agression prussienne \*), fit demander quelle serait en ce cas l'attitude de la France. De son côté, le ministre français des Affaires étrangères DE MOUSTIER chargea le 28 mars son envoyé à La Haye de s'enquérir des dispositions du gouvernement néerlandais dans l'éventualité d'une cession du Grand-Duché à la France. Pourquoi oublie-t-on si souvent de relever que dans la dépêche au ministre de France à La Haye, BAUDIN, il est explicitement dit « que le consentement des Luxembourgeois n'est pas moins nécessaire que celui du roi ? » \*\*)

Dans sa proposition de conclure un traité défensif secret, la France offrait des garanties aux Pays-Bas contre toute pression morale et matérielle de la part de la Prusse, tout en assurant au roi Guillaume la libre possession du Limbourg. Contre cette double garantie le roi céderait le Luxembourg à la France. Enfin il était dit à Guillaume III « parfaitement libre dans sa volonté » que Napoléon III « ne pouvait souffrir la présence de forces prussiennes dans le Luxembourg » et que « tout le monde était d'accord sur ce sujet : si l'affaire du Luxembourg ne s'arrange pas, la guerre est inévitable. » (57)

Pouvait-on donc en vouloir aux membres du cabinet néerlandais si, pour éviter des embarras d'ordre international, tout en se retranchant derrière la France, ils insistaient auprès de leur roi pour se débarrasser de ce tronçon de territoire qui n'appartenait pas aux Pays-Bas, où vivait une population avec laquelle on n'avait pas un trait commun et on ne parvenait même pas à s'entendre sur le règlement des dettes d'avant 1839 ? Aussi Guillaume III cessa-t-il d'envisager la question du seul point de vue luxembourgeois et fit-il remettre le 30. 3. 1867 à Napoléon sa fameuse lettre autographe.

Le prince d'ORANGE, envoyé officiellement à Paris pour l'inauguration de l'Exposition universelle, servit de courrier. C'est le moment de parler du rôle — opposé — que deux représentants du beau sexe semblent avoir joué au cours des événements dramatiques qui nous occupent. Comme certains milieux parisiens craignaient que l'inauguration de l'exposition ne pût être compromise par une tournure fatale de la situation internationale — on n'avait pourtant pas peur de la guerre, « tout à son temps ! » — on semble s'être servi d'une amie du « prince Citron » pour l'engager à ne pas trop pousser les pourparlers concernant la cession du Luxembourg. (58)

---

\*) On redoutait que par le truchement du Limbourg, jusqu'en 1866 membre de la Confédération germanique, la Prusse n'entreprit une action analogue à celle qu'elle s'était jadis permise, grâce au Holstein, à l'égard du Danemark. (56)

\*\*\*) Il faut bien remarquer qu'en subordonnant l'annexion éventuelle du Luxembourg à un consentement populaire, la France ne faisait que continuer la politique observée peu d'années auparavant lors de l'annexion de la Savoie et du comté de Nice.